

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1100-01

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro P1-1100-01 intitulé :

RÈGLEMENT 1100-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MAISONS MOBILES

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du projet de règlement ci-haut mentionné, à la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2023 et par la résolution numéro 2023-07-217, le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi le 25 juillet 2023** à partir de 19 h, dans la salle du conseil située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

QUE toute personne qui désire transmettre des questions ou des commentaires à propos du règlement peut également le faire par écrit jusqu'à la date de la consultation publique à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac- Service de l'urbanisme  
3000, chemin d'Oka  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0  
urbanisme@vsmsll.ca

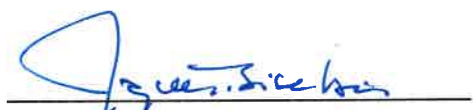
QUE ce projet vise à modifier les dispositions entourant les maisons mobiles en permettant leur installation sur des blocs de béton.

QUE ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier par intérim, aux heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la Ville.

Ce projet de règlement vise tout le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.



Jacques Brisebois  
Greffier par intérim

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

**CERTIFICAT DE PUBLICATION - AVIS PUBLIC**

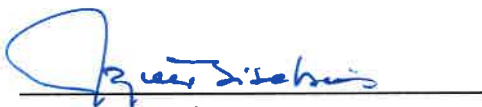
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1100-01**

---

Je soussigné, greffier par intérim de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, certifie que :

- 1.- J'ai fait publier l'avis public concernant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro P1-1100-01, sur le site Internet de la Ville en date du 14 juillet 2023.
- 2.- J'ai affiché ledit avis public au tableau installé à l'entrée principale des bureaux de l'hôtel de ville, en date 14 juillet 2023.

ET J'AI SIGNÉ, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.



Jacques Brisebois  
Greffier par intérim